
Réalisation d'une fresque dans le port de Bonneuil-sur-Marne

Cahier des charges

SOMMAIRE

ARTICLE I.	PRESENTATION DU CONTEXTE	2
ARTICLE II.	CONTENU DE LA MISSION	4
ARTICLE III.	ORGANISATION DE LA CONSULTATION ET DELAI	6
ARTICLE IV.	CONSULTATION.....	7

Article I. Présentation du contexte

HAROPA PORT | Paris est chargé d'aménager et d'exploiter les infrastructures portuaires en Île-de-France dans le but de promouvoir la voie d'eau en tant que mode de transport vertueux pour l'environnement. Le port de Bonneuil-sur-Marne constitue la deuxième plateforme multimodale de la région : il s'étend sur 200 hectares, accueille environ 120 entreprises pour 3000 emplois principalement dans les secteurs du BTP, des produits valorisables et de la logistique. Le trafic fluvial annuel s'élève à 1 300 000 tonnes et le trafic ferré atteint 600 000 tonnes.

HAROPA PORT | Paris a élaboré un Schéma d'Aménagement et de Développement Durable qui planifie le développement du port de Bonneuil-sur-Marne à l'horizon 2030 dans le respect des principes du développement durable, et qui vise le confortement du rôle économique du port de Bonneuil, l'amélioration de son insertion urbaine et paysagère dans un environnement urbain dense, et enfin la valorisation de son rôle en matière d'environnement sur les thèmes de l'énergie, de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique, etc.

HAROPA PORT | Paris a signé une convention de partenariat avec *Val-de-Marne Tourisme & Loisirs* (Comité départemental du tourisme du 94) portant notamment sur la participation au [festival Phénomèn'Art](#).

Les éditions précédentes du festival ont permis la réalisation de trois fresques :

- En 2021, sur un pignon donnant sur le parking poids lourds de la route du Moulin Bateau (artistes Quentin Chaudat, Tito et Mulk avec l'association *Des Ricochets sur les pavés*)



- En 2022, sur les murs des casiers contenant les matériaux de l'entreprise MRB, quai du Rancy (artiste Syrk – agence GLV)



- En 2023, sur les murs des casiers contenant les matériaux de l'entreprise Vicat, quai du Rancy (artiste Emyart's)



Une réalisation a également été exécutée sur le site de la déchetterie / ressourcerie Paris Est Marne et Bois, quai du Rancy également (artiste Syrk), en dehors du cadre du festival.



La présente consultation vise à reconduire la participation de *HAROPA PORT | Paris* au festival Phénomèn'Art qui aura lieu du 11 au 13 octobre 2024.

Article II. Contenu de la mission (réalisation fresque + médiation pendant le festival Phénomèn'Art)

Les murs proposés en support pour la réalisation de la fresque 2024 se situent au fond de la parcelle de l'entreprise SPAP, usine de fabrication de parpaings située dans le port de Bonneuil-sur-Marne. La fresque sera donc située entre celles de Paris Est Marne et Bois (qui se retrouvera à sa gauche) et celles de Vicat et MRB (qui se retrouveront à sa droite).

Dans le cadre de travaux de rénovation de son site, la société SPAP va rénover un mur le long du quai (surface 135m², longueur 30m, hauteur moyenne de 4m environ). Ce mur aura pour fonction de contenir partiellement un tas de sable, matériau employé par la société SPAP. Plus précisément, le sable est livré par bateau, déchargé par une grue sur le quai attenant et constitue un tas contenu par le nouveau mur.

À noter :

- Les conditions d'accès au mur devront être mises au point avec l'entreprise SPAP en amont de la réalisation de la fresque. Des contraintes techniques mais aussi en termes de jours et d'horaires d'intervention devront être pris en compte pour le calendrier de réalisation de l'œuvre, de même que pour la médiation avec le public.
- La manutention du sable comporte des risques de fuite et d'envol de sable qui risque d'altérer la fresque. La technique proposée devra permettre à la fresque de cohabiter avec le sable sans se détériorer.

Les caractéristiques techniques du mur sont :

- Surface : 135 m²
- Hauteur : 4 m (impliquant l'usage d'un échafaudage dont le prix doit être inclus dans le prix de la fresque – fourniture, installation, déplacement)
- Revêtement : enduit.

La zone à peindre est représentée en couleur ci-dessous :



Vue n°2 - Vue aérienne du côté de la Mame (Darse Sud) - projet



Vue depuis le quai qui fait face



NB : la porte par laquelle sort le véhicule (à gauche) n'existera plus, l'entreprise SPAP fera un mur neuf à l'emplacement encadré en rouge. Les palettes (à droite) seront retirées.

Le budget maximum de cette réalisation s'élève à **10 000 €HT**.¹

Les thèmes de l'œuvre pourraient être :

- Le développement d'activité économique en cohérence avec la biodiversité de la Marne,
- L'utilité du port vis-à-vis de la ville,
- La mise en valeur des 3000 personnes qui travaillent dans le port de Bonneuil,
- L'économie circulaire dans le secteur du BTP : exploitation des sablières, transformation des matériaux en béton et parpaings, récupération des matériaux de démolition, réemploi des matériaux de démolition, remblai des sablières avec les matériaux non valorisables),
- Le recours au mode fluvial pour toutes les phases de transport (depuis et vers les sablières pour récupérer les déblais des grands chantiers, pour l'approvisionnement des chantiers urbains).

La participation d'artistes locaux sera privilégiée.

L'artiste ou les artistes retenus devront réaliser le projet dans le cadre du festival Phénomèn'Art en **prévoyant l'accueil du grand public à l'occasion des 3 jours du festival** (11-12-13 octobre 2024). Le projet doit ainsi intégrer un temps d'accueil du public avec des séances de médiation autour du street art et de la réalisation de fresques.

Article III. Organisation de la consultation et délai

PHASE 1 – Pré-sélection sur la base du portfolio

La réponse à cette étape de la consultation ne donnera lieu à aucune indemnisation.

Pièces constitutives du dossier :

Il est demandé aux candidats de fournir les éléments suivants.

- Présentation de l'artiste / de la structure et des ressources à disposition
- Références en organisation/ participation à des événements du même type
- Portfolio de l'artiste
- Projet de médiation envisagé avec le public durant le festival Phénomèn'Art
- Devis détaillé en euros hors taxes

Le dossier de réponse à la consultation doit être envoyé avant le **7 JUILLET 2024** par mail aux adresses ci-dessous :

- sophie.manca@haropaport.com
- phenomenart@tourisme-valdemarne.com

OU par courrier postal à l'adresse suivante :

HAROPA PORT | Paris
Agence Seine-Amont
5, route de Stains
94380 Bonneuil-sur-Marne
Consultation pour une fresque street art

Le jury de présélection se réunira entre la mi-juillet et le début août. Les artistes présélectionnés seront alors contactés pour la réalisation d'une esquisse.

¹ Le paiement sera effectué après réalisation. Aucun acompte ne pourra être versé.

PHASE 2 – Sélection finale sur la base d'une proposition de maquette

Chaque candidat présélectionné qui aura fourni une proposition de maquette et ne sera pas retenu à l'issue du jury final recevra une indemnisation de 250 €.

Pièces constitutives du dossier :

Pour la sélection finale, il sera demandé aux candidats de fournir, **avant le 1^{er} septembre 2024**, les éléments suivants :

- Un projet artistique composé d'une **maquette**² (schéma/ croquis ou esquisse) et d'une **mise en situation dans le contexte du port de Bonneuil**
- Un planning de réalisation (en nombre de jours ouvrés) incluant le projet de médiation durant le festival Phénomèn'Art

Les informations administratives listées ci-dessous sont également attendues si disponibles :

- N° Siret
- N° TVA intracommunautaire
- Code APE
- Adresse de contact
- RIB

Le jury de sélection finale se réunira début septembre.

Article IV. Consultation

Val-de-Marne Tourisme & Loisirs a pour rôle de consulter des artistes intéressés par cette commande et de réceptionner leurs candidatures afin de les présenter à *HAROPA PORT | Paris*.

Un jury réunira *HAROPA PORT | Paris*, son architecte-conseil (garant de la bonne application du SADD), l'entreprise occupant les murs (SPAP), Val-de-Marne Tourisme & Loisirs et la Ville de Bonneuil pour la sélection du ou des artistes.

Les offres seront évaluées au regard des critères de sélection suivants :

- Compréhension du projet et qualité de la réponse : 30%
- Expériences sur le même type de projet : 30%
- Prix : 40%.

² À la demande du commanditaire et dans le respect du travail de l'artiste, des modifications pourraient être proposées à l'artiste avant la réalisation de la fresque. Cependant, la proposition de maquette devra respecter au maximum la réalité de la fresque (dessins, couleurs, proportions, ...). Exemple : si une maquette est soumise au jury en noir et blanc, elle ne pourra pas être évaluée en tant qu'œuvre potentiellement colorée.